

## **DOCUMENTS EN ANNEXE**

**ANNEXE 1 :** Décision n° E16000156/34 du Tribunal Administratif.

**ANNEXE 2 :** Arrêté Préfectoral du 26 Octobre 2016.

**ANNEXE 3 :** Certificats d’Affichage.

**ANNEXE 4 :** Publications journaux l’Indépendant et La Dépêche.

## **ANNEXE 1**

REPUBLIQUE FRANCAISE

DECISION DU

14/09/2016

N° E16000156 /34

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE  
MONTPELLIER

LE PRESIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

**Décision désignation et provision**

Vu enregistrée le 12 septembre 2016, la lettre par laquelle Monsieur le Préfet de l'Aude demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique relative à **une demande d'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de SALSIGNE et VILLANIERE**, projet de la société EOLE RES SA ;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L 123-1 et suivants et R 123-5 ;

Vu la décision en date du 1<sup>er</sup> septembre 2015, par laquelle le Président du tribunal administratif a délégué Madame Michelle COUEGNAT, premier conseiller, pour procéder à la désignation des commissaires-enquêteurs ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : Monsieur Michel ENGEL est désigné(e) en qualité de commissaire enquêteur titulaire pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 2** : Monsieur le Représentant de la société EOLE RES SA versera dans le délai de 15 jours, à la Caisse des dépôts et consignations - Direction du bancaire réglementé, gestion du fonds d'indemnisation des commissaires enquêteurs, 15, quai Anatole France 75700 Paris 07 SP - compte n° 40031 00001 0000279168 T 64, **une provision d'un montant de 600 euros**.

**ARTICLE 3** : L'indemnisation du commissaire-enquêteur sera assurée par le responsable de projet en application de la décision du président du tribunal administratif fixant les sommes qui lui sont dues.

**ARTICLE 4** : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

**ARTICLE 5** : La présente décision sera notifiée à Monsieur le Préfet de l'Aude, à Monsieur Michel ENGEL, à Monsieur le Maire de SALSIGNE, à Madame le Maire de VILLANIERE, Monsieur le Représentant de la société EOLE RES SA et à la Caisse des dépôts et consignations.

Fait à Montpellier, le 14/09/2016

Le Premier-Conseiller,

Michelle COUEGNAT

## **ANNEXE 2**

Direction des collectivités et du territoire  
Bureau de l'administration territoriale

Arrêté préfectoral  
relatif à l'enquête publique portant sur la demande de permis de construire sollicitée par la société  
«EOLE RES», en vue de l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance  
supérieure à 250 KWc située sur les communes de SALSIGNE lieu-dit « Les Roques » et  
VILLANIERE lieu-dit « Le Fangas »

Le Préfet de l'Aude,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,

Vu le code de l'urbanisme, notamment les articles L.421-1, L.422-2, R.421-1, R.422-2, R.423-20,  
R.423-32 et R.423-57 relatifs aux permis de construire relevant de la compétence de l'État ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L.122-1 à L.122-3, L.123-1 et suivants et  
R.123-1 et suivants ;

Vu la loi n° 2005-781 du 13 juillet 2005 fixant les orientations de la politique énergétique ;

Vu la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle  
de l'environnement (I) ;

Vu le décret n° 2009-1414 du 19 novembre 2009 relatif aux procédures administratives  
applicables à certains ouvrages de production d'électricité ;

Vu l'arrêté du 24 avril 2012 fixant les caractéristiques et dimensions de l'affichage de l'avis  
d'enquête publique mentionné à l'article R.123-11 du code de l'environnement ;

Vu les demandes de permis de construire n° 011 372 15 D0005 et n° 011 411 15 D0001 déposées,  
respectivement en mairie de SALSIGNE et de VILLANIERE le 28 octobre 2015, par la société  
«EOLE RES», représentée par Monsieur GUERARD Matthieu, relative à l'implantation d'une  
centrale photovoltaïque au sol d'une puissance supérieure à 250 KWc sur le territoire des  
communes de SALSIGNE lieu-dit « Les Roques » et VILLANIERE lieu-dit « Le Fangas » ;

Vu les pièces du dossier présenté, et notamment l'étude d'impact et son résumé non technique,  
conformément aux dispositions des articles R.122-1 et suivants du code de l'environnement ;

Vu les avis recueillis au cours de l'instruction ;

Vu l'avis en date du 27 juin 2016 de Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la région Occitanie, consulté en sa qualité d'autorité de l'État compétente en matière d'environnement ;

Vu la décision n° E1600156/34 du 14 septembre 2016 de Mme le président du Tribunal Administratif de Montpellier désignant Monsieur Michel ENGEL, expert agricole et foncier, en qualité de commissaire enquêteur, chargé de conduire l'enquête publique au titre des dispositions du code de l'environnement ;

Sur proposition de Madame la secrétaire générale de la préfecture de l'Aude ;

#### ARRETE :

##### ARTICLE 1 :

Il sera procédé à une enquête publique du lundi 21 novembre 2016 au mercredi 21 décembre 2016 inclus, soit une durée de 31 jours, portant sur une demande de permis de construire sollicitée par la société « EOLE RES », relative à l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance supérieure à 250 KWc, sur le territoire des communes de SALSIGNE lieu-dit « Les Roques » et VILLANIERE lieu-dit « Le Fangas » ;

Caractéristiques et composition globale du projet : Le projet de centrale photovoltaïque « Mine d'Or » est implanté à cheval sur les communes de SALSIGNE et VILLANIERE. Les parcelles concernées sont situées au nord-est de la commune de SALSIGNE et au sud-ouest de la commune de VILLANIERE. Cette zone correspond au périmètre de l'ancienne mine d'or à ciel ouvert de SALSIGNE VILLANIERE.

Il consiste en la réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol sur des unités foncières de 50 554 m<sup>2</sup> sur SALSIGNE et 82 525 m<sup>2</sup> sur VILLANIERE soit une surface clôturée pour les deux sites de 8,4 ha pour une puissance de 5MWc soit une surface de panneaux photovoltaïque de 16 432 m<sup>2</sup> sur SALSIGNE et 15 158 m<sup>2</sup> sur VILLANIERE.

- Technologie	Structures fixes
- Nature des panneaux photovoltaïques	Silicium cristallin
- Nombre de panneaux	Non renseigné
- Nombre de tables	Non renseigné
- Clôtures	Clôture périphérique de 2 mètres autour des 2 sites
- Postes onduleurs/transformateurs	SALSIGNE: 3 sous stations de distribution
- Poste de livraison	1 sur la commune de VILLANIERE
- Portail	1 accès avec portail sur le site de VILLANIERE 2 accès avec portail sur le site de SALSIGNE
- Surface clôturée	SALSIGNE et VILLANIERE: 8,4 ha
- Surface de panneaux	SALSIGNE: 16 432 m <sup>2</sup> VILLANIERE: 15 158 m <sup>2</sup>
- Surface de plancher	SALSIGNE: 131,25 m <sup>2</sup> VILLANIERE: 150,5 m <sup>2</sup>

- Citerne	120 m <sup>3</sup> sur VILLANIERE
- Portails	1 accès avec portail sur le site de VILLANIERE 2 accès avec portail sur le site de SALSIGNE

**ARTICLE 2 :**

M. Michel ENGEL, est désigné en qualité de commissaire enquêteur chargé de conduire l'enquête publique relative à la demande susvisée.

**ARTICLE 3 :**

Les dossiers de demande de permis de construire et les pièces qui l'accompagnent, ainsi qu'un registre d'enquête établi sur feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur seront déposés en mairie de SALSIGNE, siège de l'enquête, pendant le délai prévu à l'article 1.

Le public pourra consulter le dossier aux jours et heures d'ouverture au public habituels des mairies de SALSIGNE et de VILLANIERE et consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur en mairie de SALSIGNE, **siège de l'enquête.**

Elles y seront tenues à la disposition du public et seront consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Nonobstant les dispositions du titre Ier de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978, le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci auprès de la préfecture de l'Aude (direction des collectivités et du territoire – bureau de l'administration territoriale) aux jours et heures habituels d'ouverture et sur rendez-vous uniquement.

**ARTICLE 4 :**

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public :

- le mercredi 23 novembre 2016 de 9h à 12h en mairie de VILLANIERE et de 13h30 à 17h30 en mairie de SALSIGNE
- le mercredi 21 décembre 2016 de 9h à 12h en mairie de VILLANIERE et de 13h30 à 17h30 en mairie de SALSIGNE.

**ARTICLE 5 :**

Un avis au public, portant les indications mentionnées à l'article R.123-9 du code de l'environnement, sera publié par les soins du préfet et aux frais du demandeur, quinze jours au moins avant le début de l'enquête publique et rappelé dans ses huit premiers jours dans deux journaux diffusés dans le département de l'Aude.

Un exemplaire des journaux dans lesquels seront publiés les avis sera annexé au dossier soumis à l'enquête.

Cet avis sera en outre affiché en mairies de SALSIGNE et de VILLANIERE, dans les endroits habituellement réservés à cet effet, et dans la mesure du possible, publié par tout autre procédé en usage dans la commune, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute sa durée.

Cet avis sera également affiché à la mairie de CONQUES SUR ORBIEL, de LIMOUSIS, de LASTOURS, de FOURNES-CABARDES, de LES ILHES, de MIRAVAL-CABARDES, de CAUDEBRONDE, de VILLARDONNEL et de SALLELES-CABARDES aux endroits réservés à cet effet, et dans la mesure du possible à l'extérieur, dans les mêmes conditions de délai et de

Téléphone : 04.68.10.27.00 - Télécopie : 04.68.72.32.98

Site Internet des services de l'Etat dans l'Aude : <http://www.aude.gouv.fr/> - Facebook : <http://www.facebook.com/pages/>

durée.

L'accomplissement de cette formalité devra être justifié par un certificat de chacun des maires des communes susvisées, établi à la clôture de l'enquête.

Dans les mêmes conditions de délai et de durée, et sauf impossibilité majeure justifiée, il sera procédé par les soins du responsable du projet à l'affichage du même avis sur les lieux prévus pour la réalisation du projet. Ces affichages devront être visibles et lisibles de là où, s'il y a lieu, des voies publiques et être conformes aux caractéristiques et dimensions fixées par l'arrêté du 24 avril 2012 du ministre chargé de l'environnement mentionné à l'article R.123-11 du code de l'environnement.

Cet avis sera également publié sur le site internet des services de l'État dans l'Aude : <http://www.aude.gouv.fr/> (Accueil > Publications > Les enquêtes publiques et consultations du public / dossiers complets (hors ICPE) > Le photovoltaïque).

#### **ARTICLE 6 :**

Le projet a fait l'objet d'une étude d'impact prévue par les articles L.122-1 et suivants et R.122-1 et suivants du code de l'environnement ; celle-ci est jointe au dossier d'enquête publique ainsi que son résumé non technique.

Le dossier de permis de construire et l'étude d'impact ont été transmis à M. le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la région Occitanie, consulté en sa qualité d'autorité de l'État compétente en matière d'environnement, qui a émis un avis le 27 juin 2016, joint au dossier d'enquête.

L'étude d'impact et l'avis de l'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement sont consultables à la préfecture de l'Aude.

L'avis de l'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement est publié sur le site internet des services de l'État dans l'Aude : <http://www.aude.gouv.fr/> (publications – avis autorité environnementale), ainsi que sur le site internet de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la région Occitanie : (<http://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/>).

#### **ARTICLE 7 :**

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est :

Monsieur Laurent BARRAU chef de projets – (Tél : 04 32 76 03 03 – Mobile : 06 77 37 69 93) – EOLE RES SA – 330 rue du Mourelet • ZI COURTINE – 84 000 AVIGNON

L'autorité compétente pour prendre la décision d'autorisation sur la demande de permis de construire susvisée est le préfet de l'Aude. La décision qui pourra être adoptée au terme de l'enquête sera, soit un arrêté accordant le permis de construire avec ou sans prescription, soit un arrêté refusant le permis de construire, soit un arrêté portant sursis à statuer, soit un refus tacite en cas de silence gardé au terme du délai de deux mois mentionné à l'article R.423-32 du code de l'urbanisme.

#### **ARTICLE 8 :**

À l'expiration du délai d'enquête prévu à l'article 1, le registre d'enquête sera mis à la disposition du commissaire enquêteur et clos par lui.

Dès réception du registre et des documents annexés, le commissaire enquêteur rencontrera, dans la huitaine le responsable du projet et lui communiquera les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le responsable du projet disposera d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

Téléphone : 04.68.10.27.00 - Télécopie : 04.68.72.32.98

Site Internet des services de l'Etat dans l'Aude : <http://www.aude.gouv.fr/> - Facebook : <http://www.facebook.com/pages/>

**ARTICLE 9 :**

À compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur disposera d'un délai de trente jours pour établir et transmettre au préfet de l'Aude un rapport conforme aux dispositions de l'article R.123-19 du code de l'environnement accompagné de l'exemplaire du dossier soumis à l'enquête, du registre, des pièces annexées et, dans un document séparé, ses conclusions motivées.

Le commissaire enquêteur transmettra simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées à Madame le président du Tribunal Administratif de Montpellier.

Dès réception du rapport et des conclusions par le préfet de l'Aude, celui-ci en adressera copie au responsable du projet, en mairie de SALSIGNE, siège de l'enquête publique.

**ARTICLE 10 :**

Pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de SALSIGNE, à la préfecture de l'Aude (direction des collectivités et du territoire – bureau de l'administration territoriale) sur rendez-vous uniquement aux jours et heures habituels d'ouverture et seront publiés sur le site internet des services de l'État dans l'Aude : <http://www.aude.gouv.fr/> (Accueil > Publications > Les enquêtes publiques et consultations du public / dossiers complets (hors ICPE) > Le photovoltaïque ).

Le rapport et les conclusions motivées seront communiqués aux personnes intéressées qui en feront la demande au préfet de l'Aude (direction des collectivités et du territoire – bureau de l'administration territoriale) et à leurs frais.

**ARTICLE 11 :**

La secrétaire générale de la préfecture de l'Aude, le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de l'Aude, les maires des communes de SALSIGNE, VILLANIERE, CONQUES SUR ORBIEL, LIMOUSIS, LASTOURS, FOURNES-CABARDES, LES ILHES, MIRAVAL-CABARDES, VILLARDONNEL, CAUDEBRONDE, et de SALLELES-CABARDES, la société « EOLE RES SA », et le commissaire enquêteur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Carcassonne, le 26 OCT. 2016

Pour le préfet et par délégation,  
La secrétaire générale,



Marie-Blanche BERNARD

## **ANNEXE 3**





Département de l'Aude  
Arrondissement de Carcassonne

République Française  
Liberté-Egalité-Fraternité

**MAIRIE DE LASTOURS 1 route de Fournes 11600 LASTOURS**

Tél. : 09 71 53 85 33  
Fax/Tel. : 04 68 77 16 76  
Mail : [mairiedelastours@orange.fr](mailto:mairiedelastours@orange.fr)

05/01/2017

Objet :  
Certificat d'affichage  
Enquête publique

Monsieur le Maire

11600 LASTOURS

Je soussigné, BRAIL Max, Maire de la commune de LASTOURS (11)

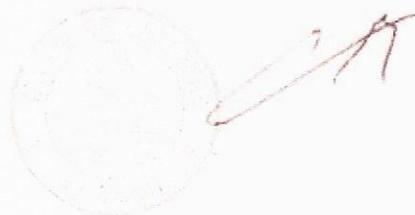
certifie avoir procédé à l'affichage, à la porte de la mairie et dans les lieux prévus à cet effet, de l'avis informant le public de l'ouverture de l'enquête publique :

- portant sur la demande de permis de construire n° 011 411 15 D0001, sollicitée par la société "EOLE RES" en vue de l'implantation d'une centrale photovoltaïque qu sol d'une puissance supérieure à 250 KWc située sur les communes de Salsigne, lieu-dit Les Roques et de Villanière, lieu-dit Le Fangas.

Cet avis d'ouverture de l'enquête publique a été affiché à compter du 04/11/2016 et pour toute la durée de l'enquête publique du 21/11/2016 au 21/12/2016 inclus, conformément aux dispositions prévues par le Code de l'Environnement.

Fait à Lastours, le 05/01/2017

Le Maire,  
BRAIL Max.





MAIRIE  
DE  
**FOURNES-CABARDÈS**

11600

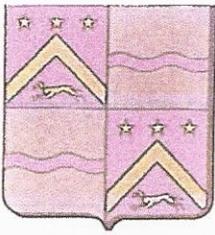
Tél. : 04 68 77 16 65

### CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussigné CHIFFRE Guy, Maire de la Commune de Fournes-Cabardès certifie avoir procédé à l'affichage, à la porte de la mairie et dans les lieux prévus à cet effet, de l'avis informant le public de l'ouverture de l'enquête publique portant sur la demande de permis de construire n°011 411 15 D 0001, sollicitée par la Société « EOLE RES » en vue de l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance supérieure à 250 KWc située sur les communes de Salsigne lieu-dit : « Les Roques » et de Villanière lieu dit : « Le Fangas ».

Cet avis a été affiché à compter du 28/10/2016 et pendant toute la durée de l'enquête, soit 31 jours consécutifs, du 21 novembre 2016 au 21 décembre 2016 inclus, conformément aux dispositions prévues par le code de l'environnement.

Fait à Fournes le 24/12/16



MAIRIE  
DE LIMOUSIS

7 Grand Rue

11600

Tél. 04 68 77 15 79

Fax. 04 68 77 51 86

limousis@wanadoo.fr

## CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné, Gille DELAUR, Maire de la Commune de LIMOUSIS certifie avoir procédé à l’affichage, à la porte de la mairie et dans les lieux prévus à cet effet, de l’avis informant le public de l’ouverture de l’enquête publique portant sur la demande de permis de construire n° 01141115D0001, sollicitée par la société « EOLE RES », en vue de l’implantation d’une centrale photovoltaïque au sol d’une puissance supérieure à 250 KWc située sur les communes de SALSIGNE lieu-dit « Les Roques » et de VILLANIERE lieu-dit « Le Fangas ».

Cet avis a été affiché à compter du 28 octobre 2016 et pendant toute la durée de l’enquête, soit 55 jours consécutifs, du 28 octobre 2016 au 21 décembre 2016 inclus, conformément aux dispositions prévues par le code de l’environnement.

Fait à Sallèles Cabardes, le 23 décembre 2016

Le Maire,  
Gilles DELAUR

Téléphone : 04 68 77 17 57  
Fax : 04 68 77 77 40  
e-mail : mairieconques@wanadoo.fr

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département : Aude – Commune de CONQUES SUR ORBIEL – Code Postal : 11600

**ATTESTATION**

Je soussigné Jean-François JUSTE, Maire de la commune de Conques Sur Orbiel, certifie sur l'honneur que :

avoir procédé à l'affichage en mairie de Conques, Orbiel de l'avis informant le public de l'ouverture de l'enquête publique portant sur le projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de Salzeac lieu "Les Roques" et de la commune de Villanica lieu dit "Le Fangas". Cet avis a été affiché à compter du 28/10/2016 et pendant toute la durée de l'enquête, du 21/11/2016 au 21/12/2016 inclus.

En foi de quoi, je délivre la présente attestation pour servir et faire valoir ce que de droit.

Fait à Conques-sur-Orbiel,

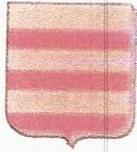
Le 21/12/2016

Le Maire  
Jean-François JUSTE



Sallèles Cabardes, le 23 décembre 2016

**MAIRIE**  
*RUE DE LA FORGE*  
**11600 SALLELES-CABARDES**



Tél/Rép/Fax : 04 68 77 04 49

E.Mail : [mairie.de.sallelescabardes@wanadoo.fr](mailto:mairie.de.sallelescabardes@wanadoo.fr)

## CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné, Jean SEMAT, Maire de la Commune de SALLELES CABARDES certifie avoir procédé à l’affichage, à la porte de la mairie et dans les lieux prévus à cet effet, de l’avis informant le public de l’ouverture de l’enquête publique portant sur la demande de permis de construire n° 01141115D0001, sollicitée par la société « EOLE RES », en vue de l’implantation d’une centrale photovoltaïque au sol d’une puissance supérieure à 250 KWc située sur les communes de SALSIGNE lieu-dit « Les Roques » et de VILLANIERE lieu-dit « Le Fangas ».

Cet avis a été affiché à compter du 28 octobre 2016 et pendant toute la durée de l’enquête, soit 55 jours consécutifs, du 28 octobre 2016 au 21 décembre 2016 inclus, conformément aux dispositions prévues par le code de l’environnement.

Fait à Sallèles Cabardes, le 23 décembre 2016

Le Maire,  
Jean SEMAT



DEPARTEMENT DE L'AUDE  
Arrondissement de Carcassonne

MAIRIE DE  
*Miraval Cabardès*  
11380

Téléphone 04 68 26 33 52

Adresse Mail : miraval.cabardès@wanadoo.fr

Permanences secrétariat : mardi de 09h00 à 15h30

Vendredi : de 13h à 17h

Monsieur le Maire de MIRAVAL CABARDES

à

Monsieur ENGEL Michel

31A rue Beaumarchais

111000 NARBONNE

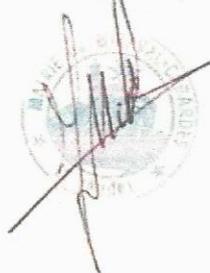
je soussigné SKALA Joseph MAIRE de la commune de MIRAVAL-CABARDES,

Certifie avoir procédé à l'affichage, aux tableau d'affichage public et dans les lieux prévus à cet effet, de l'avis informant le public de l'ouverture de l'enquête publique portant sur la demande de permis de construire n°01141115 D0001 sollicité par la st EOLE RES en vus de l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance supérieure à 250 Kwc sur la commune de SALSIGNE LIEU DIT "Les Roques" et de VILLANIERE LIEU-DIT "Le Fangas".

Cet Avis a été affiché à compter su 6 novembre et pendant toute la durée de l'enquête, soit 15 jour consécutifs, du 21 novembre 2016 au 21 décembre 2016 inclus, conformément aux dispositions prévues par le code de l'environnement.

Fait à Miraval Cabardès, le 22 décembre 2016

Le Maire: Joseph SKALA





MAIRIE  
DE  
**FOURNES-CABARDÈS**

11600

Tél. : 04 68 77 16 65

### CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussigné CHIFFRE Guy, Maire de la Commune de Fournes-Cabardès certifie avoir procédé à l'affichage, à la porte de la mairie et dans les lieux prévus à cet effet, de l'avis informant le public de l'ouverture de l'enquête publique portant sur la demande de permis de construire n°011 411 15 D 0001, sollicitée par la Société « EOLE RES » en vue de l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance supérieure à 250 KWc située sur les communes de Salsigne lieu-dit : « Les Roques » et de Villanière lieu dit : « Le Fangas ».

Cet avis a été affiché à compter du 28/10/2016 et pendant toute la durée de l'enquête, soit 31 jours consécutifs, du 21 novembre 2016 au 21 décembre 2016 inclus, conformément aux dispositions prévues par le code de l'environnement.

Fait à Fournes le 24/12/16

SALSIGNE



## CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné, Stéphane BARTHAS, Maire de la Commune de SALSIGNE, certifie avoir procédé à l’affichage, aux portes de la Mairie, et dans les lieux prévus à cet effet, de l’avis informant le public de l’ouverture de l’enquête publique portant sur la demande de permis de construire sollicitée par la société « EOLE RES », en vue de l’implantation d’une centrale photovoltaïque au sol d’une puissance supérieure à 250 KWc située sur les communes de Salsigne lieu-dit « Les Roques » et Villanière lieu-dit « Le Fangas ».

Cet avis a été affiché à compter du 28 Octobre 2016 et pendant toute la durée de l’enquête, soit du 28 Octobre au 21 Décembre 2016 inclus, conformément aux dispositions prévues par le code de l’environnement.

Fait à Salsigne, le 21 Décembre 2016

*Le Maire de Salsigne,  
Stéphane BARTHAS*



---

MAIRIE DE SALSIGNE- 11 grand’rue 11600 SALSIGNE

TéL. 04 68 77 14 69- Fax 04 68 77 56 45- Mél. mairiedesalsigne@orange.fr

# Mairie de VILLARDONNEL

## CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussigné Luciano STELLA, Maire de la commune de Villardonnell, certifie avoir procédé à l'affichage, à la porte de la Mairie et dans les lieux prévus à cet effet, de l'avis informant le public de l'ouverture de l'enquête publique portant sur la demande de permis de construire sollicitée par la société « EOLE RES », en vue de l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol sur les communes de SALSIGNE lieu-dit « Les Roques » et VILLANIERE lieu-dit « Le Fangas ».

Cet avis a été affiché à compter du 04 novembre 2016 soit 17 jours avant le début de l'enquête, qui a débuté le 21 novembre 2016 et pendant toute la durée de celle-ci, soit jusqu'au 21 décembre 2016 inclus.

A Villardonnell, le 22 décembre 2016  
Le Maire,



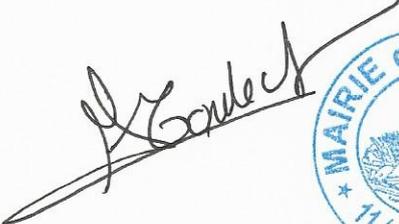
Téléphone : 04 68 77 15 65  
Fax : 04 68 77 51 01

## CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné Mme Mireille GARCIA, Maire de la Commune de Villanière  
Certifie avoir procédé à l’affichage, à la porte de la mairie et dans les lieux  
prévus à cet effet, de l’avis informant le public de l’ouverture de l’enquête  
publique portant sur le projet d’implantation d’une centrale photovoltaïque  
au sol sur le territoire de la Commune de Salsigne lieu-dit « Les Roques »  
et Villanière lieu-dit « Le Fangas ».

Cet avis a été affiché à compter du 04/11/2016 et pendant toute la durée de  
l’enquête soit 30 jours consécutifs, du 21 novembre 2016 au mercredi 21  
décembre 2016 inclus, conformément aux dispositions prévues par le code  
de l’environnement.

Fait à Villanière,  
Le 21 décembre 2016  
P/Le Maire,  
La 1<sup>ère</sup> Adjointe  
Josette MONTECH


## **ANNEXE 4**



Liberté - Égalité - Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Préfet de l'Aude

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**  
portant sur la demande de permis de construire  
n° 011 411 15 D0001, sollicitée par  
la société Eole Res, en vue de l'implantation d'une  
centrale photovoltaïque au sol d'une puissance  
supérieure à 250 KwC située sur les communes  
de Salsigne lieu-dit « Les Roques»  
et de Villanière lieu-dit «Le Fangas »

Le préfet de l'Aude informe les personnes intéressées qu'une enquête publique portant sur le permis de construire susvisé, auquel sont annexés une étude d'impact sur l'environnement, son résumé non technique et l'avis de l'autorité environnementale, se déroulera du 21 novembre 2016 au 21 décembre 2016 inclus, soit 31 jours, en mairie de Salsigne, siège de l'enquête.

Le projet de centrale photovoltaïque Mine d'Or est implanté à cheval sur les communes de Salsigne et Villanière. Les parcelles concernées sont situées au Nord-Est de la commune de Salsigne et au Sud-Ouest de la commune de Villanière. Cette zone correspond au périmètre de l'ancienne mine d'or à ciel ouvert de Salsigne Villanière.

Il consiste en la réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol sur des unités foncières de 50 554 m<sup>2</sup> sur Salsigne et 82 525 m<sup>2</sup> sur Villanière soit une surface clôturée pour les deux sites de 8,4 ha pour une puissance de 5MWc soit une surface de panneaux photovoltaïque de 16 432 m<sup>2</sup> sur Salsigne et 15 158 m<sup>2</sup> sur Villanière.

Pour diligenter cette enquête, M. Michel Engel, a été désigné commissaire-enquêteur, par décision n° E16000156/34 du 14 septembre 2016 de M<sup>me</sup> le Président du tribunal administratif de Montpellier.

Pendant la durée de l'enquête, un dossier et un registre d'enquête seront tenus à la disposition du public, afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet en mairie de Salsigne, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Les éventuelles observations écrites pourront également être adressées au commissaire-enquêteur pendant la durée de l'enquête et en mairie de Salsigne.

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairies de Salsigne et de Villanière :

- le mercredi 23 novembre 2016, de 9 heures à 12 heures en mairie de Villanière et de 13 h 30 à 17 h 30 en mairie de Salsigne ;
- le mercredi 21 décembre 2016, de 9 heures à 12 heures en mairie de Villanière et de 13 h 30 à 17 h 30 en mairie de Salsigne.

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci auprès de la préfecture de l'Aude (direction des collectivités et du territoire - bureau de l'administration territoriale) aux jours et heures habituels d'ouverture et sur rendez-vous uniquement.

Le projet a fait l'objet d'une étude d'impact prévue par les articles L.122-1 et suivants et R.122-1 et suivants du Code de l'environnement ; celle-ci est jointe au dossier d'enquête publique, ainsi que son résumé non technique. Le dossier de permis de construire et l'étude d'impact ont été transmis à M. le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Occitanie en tant qu'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement, qui a émis un avis le 4 juillet 2016 joint au dossier d'enquête.

L'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale sont consultables à la préfecture (direction des collectivités et du territoire - bureau de l'administration territoriale) aux jours et heures habituels d'ouverture et sur rendez-vous uniquement.

Pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de Salsigne et à la préfecture de l'Aude, aux jours et heures habituels d'ouverture et sur rendez-vous uniquement, et publiés sur le site internet des services de l'Etat dans l'Aude : <http://www.aude.gouv.fr> (Accueil > Publications > Les enquêtes publiques et consultations du public / dossiers complets (hors ICPE) > Le photovoltaïque).

Les personnes intéressées pourront en obtenir copie, à leurs frais, en adressant leur demande écrite au préfet de l'Aude (direction des collectivités et du territoire - bureau de l'administration territoriale).

La personne responsable du projet auprès desquelles des informations peuvent être demandées est M. Laurent Barrau, Eole Res SA, 330, rue du Mourellet, Z.I. Courtine, 84000 Avignon - Tél. 04.32.76.03.00. - Mobile : 06.77.37.69.93.

L'autorité compétente pour prendre la décision sur le permis de construire est le préfet de l'Aude. La décision qui pourra être adoptée au terme de l'enquête sera soit un arrêté accordant le permis de construire avec ou sans prescription, soit un arrêté refusant le permis de construire, soit un arrêté portant sursis à statuer ou un refus tacite en cas de silence gardé au terme du délai de deux mois mentionné à l'article R.423-32 du Code de l'urbanisme.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur sera déposée en mairie de Salsigne et à la préfecture de l'Aude, pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Pour le préfet et par délégation,  
Le chef du bureau de l'administration territoriale,

*Eude pendant*  
20/10/16.

tes

AVANT.  
ré. Elol-  
ésespé-  
res. Sé-  
85189)

BS

ur rela-  
res à 18

prof, di-  
cheveux  
amique,  
élégante  
Voyage,  
3.41

prof il-  
non pour  
et voya-

ur exoti-  
.91 ou  
arking -

à NAR-  
doux et  
couple.  
9.64.61.

un mo-  
joueur,  
le. H/F/  
zier s.

rmante  
ite vous  
détente  
3.44.59

ute pre-  
NNE, je  
de dé-  
65.93.

urs, dé-  
ions de  
je. Tél.  
)

olie poi-  
per mo-  
prix rai-  
P kg.  
SMS.

blonde  
ose une  
bj/7.

mante  
ces, ex-  
ne par-  
place.  
1.66.65.

handise  
pécher,  
ains de  
Se dé-  
03062)

nt

20 ans  
services  
ments,  
gratuit.  
(05)

591722

dupe médicale du service de  
Carcassonne.

EL - ASSIÉ  
- TÉL. : 04.68.71.65.17

unèbres  
GERE  
vation  
stratives  
v. de Toulouse, NARBONNE  
1.58.13.00

URE, BRAM,  
UX ;  
15 et sa compagne Magali ;  
enfants et petits-enfants ;  
GAUD et leurs enfants ;  
SUES,  
nfants ;

part du décès de  
Pierrette REVEL  
enu à l'âge de 84 ans

sera célébrée le **lundi 21 no-  
vembre**, en l'église Saint-Victor à  
Mousses, au cimetière de l'Église  
de Mousses, à 10h30 précises.  
Le service sera célébré à  
11h30 précises, au cimetière  
de Mousses, au lieu-dit  
de l'Église de Mousses.

part et de remerciements.  
**MOUXINES**  
TEL. : 04.68.31.63.04

UR-DE-FRANCE,  
INES.  
RICHARD, sa fille,  
ES,  
ent et leurs enfants ;  
Joëlle et Jordan ;  
S ;  
ANZY, PLA, BONMARCHAND ;

part du décès de leur très regret-

année **TORREILLES**  
fection à l'âge de 69 ans

is auront lieu le **mercredi 2 no-  
vembre**, en l'église de Latour-de-

ose à la chambre funéraire Les  
de l'Aérodrome, 66000 Perpi-

avance toutes les personnes qui  
e.

**ON GUIZARD**  
**ON - AGENCE D'ESTAGEL**  
TÉL. : 04.68.29.19.37

anniversaire  
11 novembre 2016, à  
Narbonne.  
La famille SCHENATO remer-  
cie toutes les personnes qui s'associeront  
à cette cérémonie.

Soutenez la  
contre le cancer

Envoyez  
vos dons à :  
Fondation Toulouse Cancer Sar-  
LUCY-Oncopole  
1 Avenue Irène Joliot-Curie  
31059 Toulouse cedex 9

REMERCIEMENTS

**FLORENTIN-LA-CAPE**  
Henriette BARRIE,  
Parce BARBE-BOURVILLE,  
Jérôme BARRIE et sa femme,  
Suzanne BARRIE,  
Romain Lucas, ses enfants,  
toute la famille et la parenté  
remercient tout particulièrement  
M<sup>me</sup> le Président du tribunal adminis-  
tratif de Montpellier.

Le service sera célébré à  
11h30 précises, au cimetière  
de Mousses, au lieu-dit  
de l'Église de Mousses.

**WILLAS, ENLACON,  
SALLES-LA-SOURCE.**

Géraldine, ses enfants,  
toute la famille et la parenté  
dans l'impossibilité de répo-  
suer, remercient profondément  
d'affection, d'amitié, de sy-  
mpathie, ainsi que vo-  
us pour le départ de leur  
bien-aimé.

**MILLAU, VALA-D'ANGÈ**

Vous avez été très nombreux  
à témoigner de votre  
sympathie lors du départ de  
notre bien-aimé.

Dans l'impossibilité de re-  
mercier nous vous remercions  
pour votre soutien, votre présence  
et votre affection.  
Un merci tout particulier à  
"d'Ange" pour sa gentillesse  
et sa présence.

**VENDRES, SAINT-PIERRE**

Ses enfants et toute sa famille  
remercient très sincèrement  
par leur présence, leurs  
messages de soutien, leurs  
plaques, ont témoigné  
de leur affection lors du décès de  
notre bien-aimé.

**Madame Josiane**

Un merci particulier à la  
résidence La Roselière à  
Sérignan.

**Passer un av**

numéro :  
numéro quel que soit

**AVIS PUBLICS**

*de DEPECHE*  
 22/11/16

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE - RAPPEL -**

PRÉFET DE L'AUDE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE portant sur la demande de permis de construire n° 011 4115 D0001, sollicitée par la société « EOLE RES », en vue de l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance supérieure à 250 KWc située sur les communes de SALSIGNE lieu-dit « Les Roques » et de VILLANIERE lieu-dit « Le Fangas »

Le préfet de l'Aude informe les personnes intéressées qu'une enquête publique portant sur le permis de construire susvisé, auquel sont annexés une étude d'impact sur l'environnement, son résumé non technique et l'avis de l'autorité environnementale, se déroulera du 21 novembre 2016 au 21 décembre 2016 inclus, soit 31 jours, en mairie de SALSIGNE, siège de l'enquête.

Le projet de centrale photovoltaïque « Mine d'Or » est implanté à cheval sur les communes de SALSIGNE et VILLANIERE. Les parcelles concernées sont situées au nord-est de la commune de SALSIGNE et au sud-ouest de la commune de VILLANIERE. Cette zone correspond au périmètre de l'ancienne mine d'or à ciel ouvert de SALSIGNE-VILLANIERE.

Il consiste en la réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol sur des unités foncières de 50 554 m2 sur SALSIGNE et 82 525 m2 sur VILLANIERE soit une surface clôturée pour les deux sites de 8,4 ha pour une puissance de 5MWc soit une surface de panneaux photovoltaïque de 16 432 m2 sur SALSIGNE et 15 158 m2 sur VILLANIERE.

Pour diligenter cette enquête, Monsieur Michel ENGEL, a été désigné commissaire enquêteur, par décision n° E16000156/34 du 14 septembre 2016 de Mme le président du tribunal administratif de Montpellier.

Pendant la durée de l'enquête, un dossier et un registre d'enquête seront tenus à la disposition du public, afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet en mairie de SALSIGNE, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Les éventuelles observations écrites pourront également être adressées au commissaire enquêteur pendant la durée de l'enquête et en mairie de SALSIGNE.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairies de SALSIGNE et de VILLANIERE :

- le mercredi 23 novembre 2016 de 9h à 12h en mairie de VILLANIERE et de 13h30 à 17h30 en mairie de SALSIGNE
- le mercredi 21 décembre 2016 de 9h à 12h en mairie de VILLANIERE et de 13h30 à 17h30 en mairie de SALSIGNE.

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci auprès de la préfecture de l'Aude (direction des collectivités et du territoire - bureau de l'administration territoriale) aux jours et heures habituels d'ouverture et sur rendez-vous uniquement.

Le projet a fait l'objet d'une étude d'impact prévue par les articles L.122-1 et suivants et R.122-1 et suivants du code de l'environnement ; celle-ci est jointe au dossier d'enquête publique ainsi que son résumé non technique. Le dossier de permis de construire et l'étude d'impact ont été transmis à M. le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Occitanie en tant qu'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement, qui a émis un avis le 4 juillet 2016 joint au dossier d'enquête.

L'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale sont consultables à la préfecture (direction des collectivités et du territoire - bureau de l'administration territoriale) aux jours et heures habituels d'ouverture et sur rendez-vous uniquement.

Pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de SALSIGNE et à la préfecture de l'Aude, aux jours et heures habituels d'ouverture et sur rendez-vous uniquement et publiés sur le site internet des services de l'Etat dans l'Aude :

<http://www.aude.gouv.fr/> (Accueil > Publications > Les enquêtes publiques et consultations du public / dossiers complets (hors ICPE) > Le photovoltaïque).

Les personnes intéressées pourront en obtenir copie, à leurs frais, en adressant leur demande écrite au préfet de l'Aude (direction des collectivités et du territoire - bureau de l'administration territoriale).

La personne responsable du projet auprès desquelles des informations peuvent être demandées est Monsieur Laurent BARRAU - EOLE RES SA - 330 rue du Mourellet - ZI Courtine - 84 000 AVIGNON - Tél : 04 32 76 03 00 - Mobile : 06 77 37 69 93.

L'autorité compétente pour prendre la décision sur le permis de construire est le préfet de l'Aude. La décision qui pourra être adoptée au terme de l'enquête sera soit un arrêté accordant le permis de construire avec ou sans prescription, soit un arrêté refusant le permis de construire, soit un arrêté portant sursis à statuer ou un refus tacite en cas de silence gardé au terme du délai de deux mois mentionné à l'article R.423-32 du code de l'urbanisme.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée en mairie de SALSIGNE et à la préfecture de l'Aude, pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Pour le préfet et par délégation, Le chef du bureau de l'administration territoriale, Sylvie ESPUGNA

Consultez  
 tous les marchés publics  
 sur le site de :

poux ;  
 A,  
 endre  
 lire  
 aura,  
 née  
 HALA,  
 RIER,  
 re part  
 HALA  
 16,  
 de  
 le son  
 ulière-  
 élène  
 bre, les  
 ole et  
 ays  
 lesse et  
 e-part  
 ages  
 ints  
 in  
 Heures  
 26  
 30-12:30-18:50  
 30  
 15  
 20  
 00-18:00  
 35-12:00-18:15  
 25  
 00  
 40  
 05  
 30  
 35  
 00  
 05  
 10-12:45-19:00  
 30  
 40  
 45-17:45

ntres, voyance

**HOMMES**

**ITRES H/H**  
 Midi-Pyrénées  
**08 28 00**  
 M-Ck (ech)

**CTS**

**VOYANCE**

**ir BANA**  
 VOYANT International

crée, centre de

vos problèmes  
 action contre les  
 ts de santé, retour  
 édiat entre époux  
 personne que vous  
 ment, divorce,  
 ce sexuelle,  
 ...

aux occultes.  
 A : « à chaque  
 solution »  
 Av. de Muret  
 Toulouse  
**02 69**

**SEUR  
 ID**

**IT MEDIUM**

érience  
 naturel, je vous  
 s problèmes.  
 protection du  
 n clientèle,  
 s affaires.  
 e mauvais sorts.  
 ion assurée.

LES JOURS  
 ACEMENTS  
 DEMANDE  
**24 39**

**MAÎTRE PHILIPPE**  
 VOYANT MEDIUM TAROLOGUE

SPECIALISTE RETOUR DE  
 L'ÊTRE AIMÉ EN 3 JOURS  
 Chance et réussite  
 dans tous les domaines  
 familiaux et désenvolement  
 Résultat très rapide 100% garanti  
 déplacement possible  
 Tél. 06 48 54 74 18

**Maître LAMINE**  
 VOYANT MEDIUM

Retour de l'être aimé  
 Difficultés familiales  
 et professionnelles  
 Désenvolement  
 Protection contre les mauvais sorts  
 Paiement après résultats  
**06 85 77 38 48**  
**05 61 15 79 64**  
 S'adresse à des adultes

**MAÎTRE MOU**  
 Voyant médium

Spécialiste dans la résolution  
 des problèmes : Amour,  
 familles, fidélité entre  
 époux, chance,  
 protection contre les ennemis  
 Paiement après résultats  
**07 87 90 48 86**  
 S'adresse à des adultes

services

**JE PROPOSE**

**Santé et Bien-être**

**SOPHIE**  
 Massage complet - TOULOUSE  
 Tél. 06.09.79.42.33  
 RC 413 869 640

**TOULOUSE - CHRISTELLE**  
 Massage - Epilation  
**06 44 81 33 48**  
 RC 339 741 829

ts croisés N° 3376

- RIZONTELEMENT :  
 UL-DE-LAMPE. II.- ALIBÈNE. AIS. -  
 NEM. ÉCRINS. -IV.- AMANITE. SE. -  
 DAN. DUNE. -VI.- DIÈRÈSE.  
 - ERES. ÉTALÉ. -VIII.- NU. AG.  
 S. -IX.- NEURONE. IS. -X.- EST.  
 SE. -  
 TICALEMENT :  
 ANADIENNE. -B.- ULÉMA. RUES. -  
 LIMANDE. UT. -D.- DÉ. ISAR.  
 ÉNEIDE. GOA. -F.- LECTURE. NS. -  
 RENETTES. -H.- MAL. ÉSAU.  
 IN'S. ELBIS. -J.- ESSEN. ESSE. -

**DAY »**  
 ligne CODE RUM2511

D 0009  
 elle s'adonne à la musique classique, aux voyages, à la lecture même si  
 aurez compris cette jeune retraitée de 65 ans est eclectique, et recherche un  
 e vrais moments de bonheur à 2. Divorcée 68 ans, Cadre Retraité. D 0770  
 into, courageuse, simple et honnête, elle saura faire le bonheur de celui qui  
 e la douceur et de la joie de vivre. 67 ans, cuisinière à la retraite, divorcé,  
 arès, de la vie à la campagne, pas trop loin de la ville quand même pour  
 sse, d'affection, d'une présence masculine. C'est une femme remplie de  
 s coquette, souriante, elle aime rire, raconter des histoires. Elle demande  
 s sorties, aller dîner, faire des excursions et autres loisirs. Veuve 70 ans,

